

# COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2021

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DE LA ROCHELLE

Date de convocation : 03/09/2021

Date de publication : 16/09/2021

## Séance du 9 SEPTEMBRE 2021- Vaucanson - Périgny

Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE (Président),

**Membres présents** : M. Antoine GRAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Roger GERVAIS, M. Gérard BLANCHARD, M. Vincent COPPOLANI, M. Jean-Luc ALGAY, M. Bertrand AYRAL, M. Guillaume KRABAL, Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (à partir de la 4<sup>ème</sup> question), M. Stéphane VILLAIN, Mme Marie LIGONNIERE, M. Vincent DEMESTER, Vice-présidents ;

M. Christophe BERTAUD, M. Patrick BOUFFET, M. Philippe CHABRIER, Mme Catherine LEONIDAS, M. Tony LOISEL, M. Marc MAIGNÉ, Mme Marie-Gabrielle NASSIVET, Mme Marie NÉDELLEC, M. Jean-Pierre NIVET, M. Didier ROBLIN, M. Pascal SABOURIN, Mme Chantal SUBRA, M. Paul-Roland VINCENT, Conseillers délégués ;

Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ, M. Didier LARELLE et Mme Line MEODE, autres membres du Bureau.

### **Membres absents excusés** :

M. Alain DRAPEAU procuration à M. Patrick BOUFFET, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU procuration à M. Bertrand AYRAL, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (jusqu'à la 3<sup>ème</sup> question), Vice-présidents ;

M. David BAUDON, M. Thibaut GUIRAUD procuration à Mme Marie NÉDELLEC, M. Jean-Philippe PLEZ procuration à M. Antoine GRAU, Conseillers délégué ;

Mme Evelyne FERRAND procuration à M. Stéphane VILLAIN, M. Didier GESLIN, M. Hervé PINEAU, autres membres du Bureau.

**Secrétaire de séance** : M. Pascal SABOURIN

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Monsieur Jean-François FOUNTAINE, Président, souhaite la bienvenue aux conseillers du Bureau communautaire et ouvre la séance à 14h.

N° 1

Titre / LA VELODYSSÉE® - CONVENTION DE PARTENARIAT 2021-2024 POUR L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE A LA STRUCTURE NATIONALE DE COORDINATION - PARTICIPATION FINANCIERE - AUTORISATION DE SIGNATURE

***La Véloodyssée® est une véloroute d'intérêt européen, national et départemental qui traverse notre territoire. L'usage de ces infrastructures et les retombées touristiques et économiques ont amené Charentes Tourisme à solliciter les EPCI pour les associer et les intégrer dans une structure de coordination et d'animation de La Véloodyssée® visant à s'appuyer sur le meilleur niveau d'intervention de chacun, améliorer la qualité de La Véloodyssée pour rester leader au niveau national et dans le peloton de tête des grands itinéraires européens.***

Après 10 ans d'existence, d'aménagements et de valorisation touristique, la Véloodyssée a généré plus de 100 millions d'euros de retombées économiques directes en 2018.

Des efforts majeurs restent toutefois à mobiliser pour poursuivre le développement des services et en améliorer la qualité le long de l'itinéraire.

Le comité de pilotage de La Véloodyssée® a entériné son ambition d'associer davantage les EPCI à la gouvernance et la mise en valeur de l'itinéraire. Ainsi, comme l'ensemble des territoires traversés par La Véloodyssée, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) est sollicitée pour intégrer la structure de coordination et de promotion de l'itinéraire.

C'est pourquoi une convention a été préparée par **la Véloodyssée® et** le Comité Départemental du Tourisme des Charentes, dénommé Charentes Tourisme, qui est le pilote de l'itinéraire cyclable la Véloodyssée. Celle-ci vise à :

- Formaliser la contribution de la collectivité au développement de La Véloodyssée,
- Définir les modalités financières entre la collectivité et Charentes Tourisme,
- Définir les modalités de gouvernance et de fonctionnement pour la conduite du projet.

Concrètement, pour la CdA, il est demandé une participation financière forfaitaire de 4 000 €/an pour la période 2021/2024 lui permettant notamment d'être partie prenante des décisions stratégiques concernant La Véloodyssée® (cf. convention en annexe). Pour précision, cette dépense représente 1% du montant total des contributions des collectivités sollicitées par La Véloodyssée.

Après délibération, le Bureau communautaire décide :

- D'autoriser monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et de partenariat de La Véloodyssée 2021-2024 ainsi que tout document y afférent ;
- De verser 4 000 € par an pendant 4 ans au Comité Départemental du Tourisme des Charentes ;
- D'inscrire cette dépense au budget principal.

M. VILLAIN ne prend pas part au vote.

**CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 29

Nombre de membres ayant donné procuration : 5

Nombre de votants : 34

Suffrages exprimés : 34

Abstention : 1 (M. VILLAIN)

Votes pour : 33

Vote contre : 0

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Rapporteur : M. AYRAL

***Dans le cadre de la requalification urbaine du quartier de Joffre-Rompsay sur la commune de La Rochelle, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle souhaite acquérir la propriété située n°49 avenue de Périgny, au prix de 174 577 €.***

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) poursuit les acquisitions foncières nécessaires à la requalification urbaine du quartier de Joffre-Rompsay à La Rochelle.

Une propriété comprenant une maison devenue inhabitable en raison de sa vétusté et un jardin, située n°49 avenue de Périgny à proximité de la voie ferrée. Compte tenu de son état, la maison a fait l'objet d'un arrêté du Maire de La Rochelle « portant interdiction définitive d'habiter et d'utiliser les lieux » en date du 15 octobre 2020.

La parcelle est référencée au cadastre sur la commune de La Rochelle section CZ n°178, d'une superficie de 1311 m<sup>2</sup>.

Elle se situe en zone urbaine UU4 au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Le terrain est couvert en totalité par deux emplacements réservés au PLUi (lr\_er\_06 et lr\_er\_07b) au bénéfice de la commune de La Rochelle, destinés à l'aménagement de voirie et cheminement doux.

Le vendeur a confirmé, par courrier du 15 mars 2021, son accord pour vendre son bien au prix proposé par la CdA, soit 175.000 €.

Compte tenu de sa situation personnelle, le vendeur a autorisé la CdA, le 19 avril 2021, à faire établir pour son compte les diagnostics immobiliers incombant au propriétaire et à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en sécurité du bien.

Le vendeur a également accepté que les frais engendrés soient déduits du prix de vente.

En conséquence, le prix de cession s'établit à 174 577 € déduction faite des frais de mise en sécurité du bien (423 € TTC) réglés par la CdA. Les frais de diagnostics immobiliers réglés par le notaire seront également déduit du prix par le notaire avant versement des fonds au vendeur.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juin 2021 portant délégation d'attributions du Conseil au Bureau communautaire en matière d'immobilier pour conclure toute acquisition dont le montant est supérieur à 100.000 € ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en vigueur ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de La Rochelle en date du 5 juillet 2021 autorisant la CdA à se porter acquéreur du bien au regard des emplacements réservés inscrits au PLUi ;

Vu l'arrêté du Maire de La Rochelle « portant interdiction définitive d'habiter et d'utiliser les lieux » en date du 15 octobre 2020 ;

Vu la promesse de vente signée par Monsieur Paul ROBERT le 19 avril 2021 ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de La Rochelle peut se substituer à la commune de La Rochelle, avec son accord, pour acquérir l'emprise des emplacements réservés inscrits au PLUi au bénéfice de la commune, sous réserve de réaliser l'objet desdits emplacements réservés, en application de l'article L 230-3 (dernier alinéa) du code de l'urbanisme ;

Considérant que la CdA est compétente en matière d'opération d'aménagement d'intérêt communautaire et notamment concernant la requalification urbaine du quartier de Joffre-Rompsay ;

Considérant que l'avis du Domaine n'est pas requis compte tenu du montant de l'acquisition inférieur au seuil de consultation ;

Considérant la nécessité de démolir cette maison et ses annexes dès que possible par mesure de sécurité ;

Après délibération, le Bureau communautaire décide :

- D'acquérir la propriété de Monsieur Paul ROBERT cadastrée section CZ n°178 d'une superficie de 1311 m<sup>2</sup>, sise sur la commune de La Rochelle n°49 avenue de Périgny, au prix de 174 577 € ;
- De confier à l'étude de Maître DAOULAS la rédaction de l'acte notarié et de lui régler les frais et honoraires correspondants et la réalisation des diagnostics immobiliers ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte notarié correspondant et tous documents s'y rapportant ;
- D'inscrire les dépenses au budget.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Rapporteur : M. GRAU

N° 3

Titre / SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER - SUBVENTION 2021

***La SNSM est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique depuis 1970, son fonctionnement dépend principalement des collectes auprès du grand public et du mécénat, les collectivités et l'Etat la financent à hauteur de 20 % pour mener à bien l'ensemble de ces missions.***

La station de la Rochelle fait partie des 218 stations disséminées sur le littoral français, concourant aux 3 missions principales de la SNSM :

- **Sauver des vies en mer et sur le littoral** : ce sont les sauvetages au large, assurés par les sauveteurs embarqués bénévoles, et la surveillance des plages, prise en charge par les nageurs-sauveteurs volontaires.

- **Former pour sauver** : la transmission de l'expertise en matière de sauvetage et la mise à jour constante des connaissances des équipes actives sont capitales pour les Sauveteurs en Mer. Au sein de 32 centres de formation et d'intervention à travers la France, 800 formateurs bénévoles dispensent près de 400 heures de cours et ateliers aux futurs nageurs-sauveteurs. Ces derniers seront mis à disposition des collectivités locales du littoral en période estivale.

- **Prévenir des risques et sensibiliser** : prévenir le grand public des dangers de la mer et l'informer sur les règles de bon sens à adopter fait partie intégrante des missions de la SNSM. Cet engagement se traduit par des interventions directes auprès de l'ensemble des usagers de la mer et par la mise en œuvre régulière d'outils de communication variés. Afin d'initier le public dès son plus jeune âge, les Sauveteurs en Mer interviennent également dans les écoles et lors de classes de mer.

En 2019, l'exposition médiatique de la SNSM a été très importante suite au péril en mer de 2 sauveteurs, mettant en lumière par la même occasion le nécessaire financement des moyens nautiques de sauvetage. Si le siège national, l'Etat et les collectivités abondent les investissements requis, les stations locales doivent cependant assurer une part importante d'autofinancement, elles sont également en charge de solliciter les partenaires locaux.

Depuis trois ans, la station locale de La Rochelle a déployé des efforts importants pour améliorer ses infrastructures (local de Chef de Baie, pontons) et moderniser ses équipements et ses moyens nautiques, dont la vedette SNS 144. Elle a entamé par ailleurs en 2020 un programme important de formation et d'entraînement de ses équipes pour maintenir la condition physique et les conditions de sécurité optimales lors des interventions. Si la situation sanitaire de 2020 a rendu complexe l'organisation de ces entraînements, le nombre d'interventions a lui augmenté durant la période estivale 2020.

Pour 2021, l'antenne locale de la Société Nationale de Sauvetage en Mer sollicite le renouvellement du soutien de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour participer au fonctionnement de la station de sauvetage et financer les entraînements et la formation des bénévoles. Un accord a été trouvé avec le Département pour que la SNSM soit exonérée de redevance d'occupation au Port de pêche, position commune tenue sur les ports de pêche de Charente-Maritime. Il est donc proposé de renouveler le montant de la subvention de fonctionnement à hauteur de 8 600€ comme en 2019 (2020 : 11 500 € de subvention de fonctionnement incluant la prise en charge de la redevance d'occupation au Port).

Il faut par ailleurs souligner l'investissement important de la SNSM aux côtés des collectivités depuis avril 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid-19. En effet, le soutien indéfectible de la SNSM a permis de réagir rapidement aux besoins des collectivités pour permettre l'accueil des sans-abris lors des périodes de confinement généralisé, ainsi que le montage et le fonctionnement des centres de test Covid et des centres de vaccination.

Après délibération, le Bureau communautaire décide :

- De verser à la SNSM La Rochelle une subvention de fonctionnement de 8 600 € pour l'année 2021,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Rapporteur : M. GRAU

N° 4

Titre / CHALLENGE NAUTIQUE UNIVERSITE / ENTREPRISES AU PROFIT DU HANDICAP 2019/2020 - UNIVERSITE DE LA ROCHELLE - LIONS CLUB - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

***L'Université de La Rochelle et le Lions Club co-organisent depuis 2017 un challenge nautique Université-Entreprises au profit du handicap. Les entreprises ou institutions participantes proposent à leurs salariés motivés la constitution d'équipes encadrées par des personnes qualifiées sur les voiliers de l'Université. Les équipages inscrits bénéficient de plusieurs entraînements et le challenge par lui-même est organisé sur un week-end en juin. Un montant de 2500€ est demandé par équipe pour l'ensemble de la prestation. Il est proposé au Bureau communautaire d'attribuer à l'association Lions Club La Rochelle-Doyen une subvention de 2500 € au titre de la participation d'un équipage CdA à l'édition 2019/2020 du challenge nautique, reporté en 2021 du fait du contexte sanitaire.***

Co-organisé depuis 2017 par l'Université de La Rochelle et le Lions Club, le challenge nautique rassemble Université et Entreprises autour d'un projet sportif au profit du handicap. Il permet de renforcer la culture d'entreprise, conforter et élargir son réseau professionnel, tout en contribuant à une action caritative.

Les entreprises ou institutions participantes proposent à leurs salariés motivés la constitution d'équipes de 6 à 8 personnes encadrées par des personnes qualifiées sur les voiliers de l'Université. Les équipages inscrits bénéficient de 8 entraînements de septembre à juin le dimanche matin ou après-midi, avec une interruption de décembre à mars. Le challenge par lui-même est organisé sur un week-end complet à la fin juin.

L'inscription revient à 2500 € par équipe. Les excédents sont reversés par le Lions Club et l'Université au profit du handicap. Lors de la première édition en 2017-2018, ils ont représenté plus de 10 000 € destinés à des personnes handicapées et à des associations, notamment sous forme de matériel. En juin 2019, la somme reversée a avoisiné les 11 000 €.

Pour la troisième édition du challenge (2019/2020), la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a constitué un équipage de 8 agents, qui ont bénéficié de plusieurs entraînements entre 2019 et 2021. Le challenge a dû être reporté en 2021 du fait du contexte de crise sanitaire.

Après délibération, le Bureau communautaire décide :

- D'attribuer une subvention de 2500 € au bénéfice de l'association Lions Club La Rochelle-Doyen au titre de la participation d'un équipage CdA au challenge nautique Université / Entreprises 2019/2020 (reporté en 2021) ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les éventuels documents à intervenir.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Rapporteur : M. GRAU

N° 5

Titre / SALON PASSERELLE 2022 - LA ROCHELLE TOURISME EVENEMENTS - DEMANDE DE SUBVENTION

***La Rochelle Tourisme Événements organise une manifestation, le salon Passerelle, à destination des lycéens et étudiants, rassemblant organismes publics et privés d'enseignement supérieur ainsi que les représentants des filières professionnelles.***

***La 29<sup>ème</sup> édition de Passerelle se déroulera les 7 et 8 janvier 2022, à l'espace Encan.***

***Il s'agit ici de valider le soutien financier de la CdA à hauteur de 16 534 € soit 6,6% des dépenses prévisionnelles.***

La 29<sup>ème</sup> édition du Salon Passerelle se déroulera les 7 et 8 janvier 2022.

Temps fort pour les lycéens, ce salon vise à valoriser les formations post-bac de l'Agglomération et affirmer la position de La Rochelle dans le paysage universitaire français.

Habituellement, ce salon accueille sur deux jours environ 15 000 visiteurs à l'espace Encan. L'année dernière, en raison de la crise sanitaire engendrée par la propagation du COVID-19, le salon s'est tenu entièrement en ligne et n'a pas eu la fréquentation habituelle.

Pour l'édition 2022, La Rochelle Tourisme Evènement prévoit un salon en présentiel reprenant à la fois les atouts du salon traditionnel et ceux de l'édition virtuelle de 2021. Cet événement est incontournable dans le calendrier des élèves de Terminale car il se tient juste avant l'expression de leurs vœux d'affection dans l'enseignement supérieur via la plateforme ParcoursSup.

Passerelle accompagne le processus d'orientation des lycéens de Terminale. Au-delà de la présence des établissements d'enseignement supérieur, différents espaces permettent aux jeunes d'accéder à un large panel d'informations sur les formations accessibles post baccalauréat.

En mettant les outils digitaux au service du salon présentiel, Passerelle vise un nouvel objectif d'attractivité du territoire de l'Agglomération de La Rochelle et essaie de toucher un public large, venant d'ailleurs et pas uniquement de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Aussi, les tables rondes seront filmées sur un format « plateau TV » pour être accessibles en live et en replay. La communication sera également numérique dans l'objectif d'atteindre un public plus jeune et une application mobile sera proposée.

Le comité d'organisation du salon associe en amont du salon un membre de la CdA.

#### **Bilan des éditions précédentes :**

Sur l'édition précédente, entièrement dématérialisée et fortement marquée par le COVID-19, il y a eu 7 034 visiteurs sur 2 jours (soit plus de moitié moins qu'en 2020). 76,6% des utilisateurs de la plateforme venaient de Charente Maritime. 102 établissements étaient présents, dont 48% d'établissements publics.

Sur l'édition en présentiel de 2020, 28% des exposants étaient situés sur la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA), 14% sur le Département de la Charente-Maritime (hors CdA de La Rochelle), 43% provenaient des autres Départements de la Nouvelle-Aquitaine et 15% d'autres endroits.

Le salon est cofinancé par la Région Nouvelle Aquitaine et la CdA ainsi que par la vente d'espaces aux différents exposants. La CdA accompagne le salon, comme en 2018, 2019 et 2020 à hauteur de 16 534 € soit 6,6% des dépenses prévisionnelles.

Vu la délibération du 10 juin 2021 portant délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire en matière de Finances,

Après délibération, le Bureau communautaire décide :

- De voter une subvention de 16 534 €, pour soutenir le projet, sous réserve de la validation du budget 2022 ayant pour imputation budgétaire : 124/23/65740 au bénéfice de La Rochelle Tourisme Evènements au titre de l'organisation Passerelle;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents à intervenir.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Rapporteur : M. DEMESTER

N° 6

Titre / ADEFIP - PLATEFORME DE FINANCEMENT PARTICIPATIF - DEMANDE DE SUBVENTION 2021

***Dans le cadre de son plan de développement de l'Economie Sociale et Solidaire, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) soutient des actions de promotion de la finance solidaire au service des entrepreneurs locaux. L'Action pour le Développement Economique par la Finance Participative (ADEFIP) sollicite une subvention de 5 000 € pour accompagner les porteurs de projet dans le cadre de leur campagne de financement participatif sur le site « [agglolarochelle.jadopteunprojet.com](http://agglolarochelle.jadopteunprojet.com) »***

L'ADEFIP est une association créée en 2014 dans l'ex Région Poitou-Charentes. Elle gère aujourd'hui la 1ère plateforme de financement participatif local et solidaire en Nouvelle-Aquitaine : « [jadopteunprojet.com](http://jadopteunprojet.com) ».

L'ADEFIP a développé un site internet dédié aux porteurs de projets de l'agglomération rochelaise qui s'engagent dans une campagne de financement participatif afin de créer ou développer leur activité. Le site « [agglolarochelle.jadopteunprojet.com](http://agglolarochelle.jadopteunprojet.com) » a été mis en ligne en septembre 2017. Depuis, 24 projets ont atteint leur objectif de campagne, 96 370 € ont été collectés grâce à 1454 contributeurs.

En 2020 dans le cadre de la crise sanitaire l'ADEFIP s'est mobilisée pour accompagner les entreprises dans leurs recherches de financement.

Elle a notamment lancé des campagnes solidaires mobilisant plus de 140 contributeurs, plus de 8000 €, pour 4 projets du territoire.

En 2020, l'ADEFIP a également été retenue sur le projet AGREMOB.

L'association s'engage sur la première composante de l'empreinte carbone, la mobilité, en mettant en place des actions de sensibilisation et de transformation des entreprises existantes ou naissances pour les aider à aller vers des solutions plus vertueuses en termes de mobilité. Ces solutions porteront aussi, sur les financements verts et la finance participative.

Depuis 2018, l'ADEFIP s'est associée à la Fabrique à Entreprendre afin d'organiser un évènement autour du financement solidaire, une trentaine de partenaires ont été mobilisés chaque année pour répondre aux questions des porteurs de projets.

L'ADEFIP est gestionnaire du site internet, elle assure la maintenance et procède au repérage des projets susceptibles d'être positionnés sur cette plateforme de financement.

Elle accompagne les porteurs de projets dans la mise en œuvre de leur campagne de financement. Aujourd'hui, l'ADEFIP sollicite la CdA pour le renouvellement d'une subvention de 5 000 €, comme 2020, pour l'animation, la maintenance du site internet et la mise en place d'évènements afin d'impulser une dynamique du financement participatif sur le territoire.

Vu la délibération du 10 juin 2021 portant délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire en matière de Finances,

Après délibération, le Bureau communautaire décide :

- De voter une subvention de 5 000 € inscrite au budget 2021 ayant pour imputation budgétaire : 124/9020/6748 au bénéfice de l'association ADEFIP ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Rapporteur : M. SABOURIN

N° 7

Titre / ASSOCIATION MONDOMELODIE - NOTES EN VERT - DEMANDE DE SUBVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE

***Depuis 2012, l'association MondOmélie organise l'éco-festival « Notes en Vert » à Périgny. Chaque année, 12 000 visiteurs investissent le festival organisé en grande partie grâce à l'engagement de 250 bénévoles. L'association s'inscrit dans une démarche éco-responsable poussée afin de réduire son impact environnemental. Elle sollicite un soutien de l'Agglomération de 1 000 € (sur un budget de 440 000 €) afin de mener à bien ses projets éco-responsables, marquer un nouveau départ pour les 10 ans du festival et la création d'une première saison culturelle de « Notes en HiVert » qui verra le jour à l'automne 2021.***

Depuis 2012, l'association MondOmélie organise chaque année l'éco-festival « Notes en Vert » à Périgny qui se déroule sur 3 jours, cette année en septembre, et qui met à l'honneur les musiques du monde. Il est également reconnu pour son engagement écoresponsable et son implication dans la sensibilisation à la protection de la nature et l'environnement. Ce ne sont pas moins de 250 bénévoles qui chaque année s'engagent pour accompagner l'association à la préparation et la mise en œuvre du festival qui accueille en moyenne 12 000 visiteurs.

L'association s'inscrit dans une progression de sa démarche écoresponsable. Depuis 2019, elle est membre du collectif *Drastic on Plastic* et a de fait supprimé le plastique à usage unique du festival.

A l'automne 2021, afin de célébrer les 10 ans du festival et développer son offre sur l'année et sur le territoire de l'agglomération, l'association met en place pour la première fois une saison culturelle de « Notes en HiVert » qui investira plusieurs communes de l'agglomération (Aytré, Châtelailon-Plage, La Rochelle, Saint-Xandre et Périgny).

L'association sollicite ainsi, pour la première fois, un soutien de 1 000 € de la part de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle afin de mener à bien ses projets éco-responsables et marquer un nouveau départ pour les 10 ans de Notes en Vert. La manifestation ne fait pas l'objet du soutien par ailleurs de la CdA via le fonds de soutien aux manifestations communales.

Son budget 2021 est de 440 000 € dont 45 000 € de subvention (soit 10% du budget global). Les autres demandes de subventions se répartissent ainsi : 25 000 € à la Commune de Périgny, 6 000 € au Département de la Charente-Maritime, 5 000 € à la Région Nouvelle-Aquitaine et 8 000 € de fonds divers.

Après délibération, le Bureau communautaire décide :

- D'approuver une subvention exceptionnelle de 1 000 € à verser à l'association MondoMélodie pour soutenir ce projet, sous réserve que la somme soit inscrite en décision modificative au budget principal ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Rapporteur : M. BLANCHARD

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 30.